



Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, jeudi 1^{er} mars 2018, à 15 heures

Président : M. Pecsteen de Buytswerve (Vice-Président) (Belgique)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

Clôture du débat

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-03253 (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M^{me} Chatardova (Tchéquie),
M. Pecsteen de Buytsverve (Belgique), Vice-Président,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles
du système des Nations Unies au service de la
coopération internationale pour le développement
(suite)**

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite) (A/72/124-E/2018/3, A/72/684-E/2018/7 et A/73/63-E/2018/8)**
- b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et du Programme alimentaire mondial (suite) (E/2017/34/Rev.1, E/2018/36 et E/2018/65)**

1. **M. Salarzai** (Afghanistan) déclare que le Conseil doit tirer parti de la réforme du système des Nations Unies pour le développement pour mieux intégrer la dimension humanitaire et celles du développement et du maintien de la paix dans ses travaux. Une approche « globale » est indispensable dans les pays qui mettent en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout en faisant face à des conflits ou à des crises humanitaires. À cet égard, l'orateur soutient la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/72/684-E/2018/7) qui vise à tirer parti du débat consacré aux activités opérationnelles de développement afin de tenir compte des besoins en matière d'aide humanitaire et de consolidation de la paix dans les orientations données en vue d'améliorer la coordination du système pour le développement. En outre, les coordonnateurs résidents doivent être mieux préparés à agir à tous les stades du continuum développement-opérations humanitaires-consolidation de la paix, et la mobilité interorganisations doit être améliorée, notamment entre les principaux domaines d'action des Nations Unies, afin de renforcer la filière de recrutement des futurs coordonnateurs résidents. Le rôle du Conseil en tant qu'espace intergouvernemental pour le renforcement de la transition de l'Organisation vers une culture de la prévention et du résultat doit être consolidé, et la création du Comité directeur conjoint pour encourager la collaboration entre les secteurs de

l'humanitaire et du développement est également bienvenue.

2. La mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et la redynamisation du système de coordonnateurs résidents doivent reposer sur les objectifs d'amélioration de la qualité et de l'efficacité, et aussi de la coordination des opérations dans les pays d'accueil. Ces objectifs supposent de réduire les coûts de transaction à tous les niveaux, et de respecter la souveraineté nationale et la prise en main du processus de développement par les pays. L'Afghanistan a accueilli une part importante des opérations des Nations Unies ainsi qu'une mission politique spéciale ; dans ces conditions, il souhaite un renforcement du système pour le développement qui soutienne davantage son gouvernement, et espère que les doubles structures de rattachement et le renforcement du principe de responsabilité produiront un effet plus important sur le terrain grâce à la réalisation de résultats collectifs dans le cadre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

3. Une restructuration de l'approche régionale est indispensable. Les pays qui connaissent une situation particulière, notamment les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, ont besoin d'un soutien sur mesure en faveur de la connectivité et de la coopération économique régionales. Le système des Nations Unies pour le développement doit mieux adapter ses activités régionales aux priorités et besoins des pays, et doit veiller à ce que les commissions économiques régionales bâtissent des synergies avec d'autres plateformes en vue de la réalisation du Programme 2030.

4. **M. Buttigieg** (Observateur pour Malte) indique que sa délégation soutient le programme de réforme du Secrétaire général, qui non seulement renforcera la mise en œuvre du Programme 2030 mais permettra aussi aux Nations Unies d'évoluer pour s'adapter aux défis nouveaux et émergents, pour continuer de diriger avec autorité et pour atteindre leurs objectifs ultimes de service, de soutien et de protection. Tous les États doivent participer aux discussions sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, quelles que soient leur taille et leur position sur la scène internationale, afin que les réformes soient réellement représentatives, pilotées et prises en main par les États.

5. Dans le cadre du processus de réforme, les Nations Unies devraient répertorier les domaines dans lesquels elles obtiennent de bons résultats et ceux où elles pourraient tirer parti de partenariats avec d'autres

organisations internationales. Les propositions que fait le Secrétaire général contribueront à accroître l'impact, la visibilité, la responsabilité et la pertinence de l'Organisation sur la scène internationale. La hausse du nombre de coordonnateurs résidents impartiaux et indépendants bénéficierait aux équipes de pays des Nations Unies, qui devraient également être restructurées afin de renforcer leur coordination et leur impact sur le terrain. S'agissant du pacte de financement proposé, le système doit être modernisé et rendu flexible, durable et intersectoriel. Les partenariats avec le secteur privé et avec d'autres organisations internationales, y compris des institutions financières internationales, permettraient d'élargir et de diversifier le vivier de contributeurs. Il est important d'identifier les secteurs dans lesquels des économies peuvent être réalisées afin de les réinvestir dans le système des Nations Unies pour le développement.

6. L'architecture du développement régional doit être évaluée avec l'objectif de supprimer les doublons et de rationaliser le système, et le fonctionnement du Conseil pourrait tirer parti de l'élimination des facteurs d'inefficience tels que les formalités administratives superflues.

7. **M^{me} Fladby** (Norvège) déclare qu'en tant que contributeur majeur au système des Nations Unies pour le développement, la Norvège souhaite l'amélioration des résultats communs et l'obtention de gains d'efficacité plus importants. Elle soutient la vision qu'a le Secrétaire général concernant la nécessité de réformer.

8. Plus précisément, elle se réjouit de la proposition relative à une nouvelle génération d'équipes de pays fondée sur les priorités convenues dans les PNUAD. D'autre part, les équipes de pays doivent incarner les valeurs de la Charte des Nations Unies ainsi que les normes internationales. Les coordonnateurs résidents doivent être impartiaux et disposer de pouvoirs. Il devrait exister une structure de rattachement entre les représentants des pays et le coordonnateur résident, et la mobilisation conjointe des ressources devrait être significativement renforcée, éventuellement au-delà du niveau convenu dans l'examen quadriennal complet. En outre, le financement du système de coordonnateur résident doit être suffisant et prévisible.

9. Le respect du principe de responsabilité est essentiel pour obtenir des résultats et renforcer la confiance envers les Nations Unies ; de ce fait, la Norvège est convaincue que le Secrétaire général veillera à ce que tous les cadres, en particulier les cadres dirigeants, soient tenus de répondre des résultats communs et de la participation aux efforts de réforme.

10. La réforme impose aussi des exigences aux États Membres. Le pacte de financement proposé permet d'inverser la tendance à la fragmentation du financement. Une meilleure réalisation des objectifs au niveau national, qui pourrait être évaluée sur la base de résultats nationaux et d'économies étayés par des documents précis, constituerait un test décisif pour la réussite des réformes. C'est pourquoi les engagements à obtenir ces résultats et ces économies doivent figurer dans le pacte. Les engagements mutuels doivent être complets et suivis.

11. Les efforts de réforme globale obligent le système des Nations Unies pour le développement et toutes les entités qui le constituent à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de l'examen quadriennal complet. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale (A/73/63-E/2018/8) montre qu'il reste beaucoup à faire en la matière. Ainsi, la capacité des entités du système de développement à assurer le suivi des ressources utilisées pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeure limitée, alors que la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes est une condition préalable au développement durable et pour que personne ne soit laissé-pour-compte. De ce point de vue, il faut déployer des efforts plus importants et mieux concertés.

12. **M. Munir** (Observateur pour le Pakistan) déclare que le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et ses résultats doivent respecter les six principes suivants : élimination de la pauvreté, priorité constante au développement, prise en main et pilotage national et responsabilité des gouvernements, inscription des activités de développement dans un continuum intégrant les activités humanitaires et les initiatives de maintien de la paix, augmentation et prévisibilité des ressources financières de base, et comblement des lacunes concernant les objectifs de développement durable.

13. Le modèle axé sur la demande qui est proposé pour la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies devrait reposer sur des mesures visant à accroître leur capacité à favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, de l'objectif 7 sur l'énergie, de l'objectif 9 sur les infrastructures et l'industrialisation, de l'objectif 13 sur les changements climatiques, de l'objectif 14 sur l'utilisation durable des océans et de l'objectif 15 sur l'utilisation durable des écosystèmes. D'autre part, la structuration et la présence des équipes de pays devraient être déterminées en consultation avec les gouvernements.

14. La réforme du système des coordonnateurs résidents doit veiller à ce que ceux-ci rendent compte aux gouvernements selon des structures de rattachement claires et sans aucun rôle ou fonction politique, que la priorité qu'ils accordent au développement ne soit pas entravée par la mobilité d'un domaine d'activité des Nations Unies à un autre, qu'aucune entité n'endosse seule la responsabilité entière du système de coordonnateur résident et que les mécanismes de financement ne se traduisent pas par une charge additionnelle pour les pays en développement.

15. Il est indispensable de procéder à la réforme complète du système de développement au niveau régional pour parvenir à la cohérence, à l'efficacité et à l'efficacité souhaitées. Le document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies qui est proposé (A/72/684-E/2018/7, annexe) devra également être remanié une fois que les modalités de la réforme du système de développement seront arrêtées. L'incapacité du système à résoudre les problèmes de mise en œuvre du Programme 2030 est préoccupante.

16. **M. Fialho Rocha** (Observateur pour Cabo Verde) déclare que l'initiative « Unis dans l'action », soutenue par le Bureau mixte à Cabo Verde depuis 2006 s'est traduit par un PNUAD bien intégré qui harmonise la stratégie nationale de développement du pays avec le Programme 2030. Cette expérience de Cabo Verde pourrait utilement éclairer la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et la redynamisation du système de coordonnateurs résidents.

17. Afin de ne pas faire de laissés-pour-compte, le processus de réforme doit comprendre des mesures et solutions mixtes qui portent tout à la fois sur les besoins des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire en matière de compétitivité et de résilience. Le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable suppose de renforcer l'intégration et l'interconnexion. Le plus grand nombre d'objectifs nécessite la présence d'institutions des Nations Unies plus nombreuses dans les équipes de pays ; toutefois, la réticence de certaines institutions à prendre part aux PNUAD et la baisse des ressources constituent des obstacles que le processus de réforme doit permettre de surmonter.

18. **M. Paust** (Allemagne) dit que l'Allemagne souhaite contribuer de son mieux à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres doivent travailler ensemble, et les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) doivent participer

pleinement au processus de réforme, même s'il a une incidence sur leur autonomie financière. L'Allemagne surveillera la participation avec attention par l'intermédiaire des différents conseils d'administration des membres du GNUD afin de s'assurer que cette occasion unique de réforme n'est pas gaspillée.

19. L'Allemagne soutient résolument l'orientation générale de la réforme et participera activement aux négociations futures sur l'ensemble de réformes. Elle se félicite particulièrement de la proposition de renforcement des PNUAD, des efforts visant à rationaliser les équipes de pays des Nations Unies et des objectifs consistant à dissocier et à renforcer les fonctions des coordonnateurs résidents. Cependant, étant donné les critiques adressées au système de développement précédent, le futur rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit être défini avec plus de précision. L'Allemagne soutient la restructuration organisationnelle du Bureau de la coordination des activités de développement afin qu'il exerce mieux son rôle de supervision indépendante du système de coordonnateurs résidents, ainsi que le réaménagement ambitieux et rapide des structures de niveau régional.

20. La délégation allemande soutient également le pacte de financement proposé et partage l'analyse du Secrétaire général selon laquelle il convient de moderniser les mécanismes de financement du système des Nations Unies pour le développement. L'Allemagne accepte de formuler des propositions concernant l'application du pacte et d'étudier dans quelle mesure un meilleur financement peut être fourni. Toutefois, il faut d'abord clarifier plusieurs questions, comme celle des engagements spécifiques à consentir en échange de l'amélioration des financements accordés par les donateurs.

21. **M. Chandrtri** (Observateur pour la Thaïlande) fait part de l'espoir de sa délégation que les contributions apportées sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement soient intégrées au résumé que fera le Président du débat consacré aux activités opérationnelles de développement et qu'il en sera pleinement tenu compte par les cofacilitateurs lorsqu'ils élaboreront le projet de résolution correspondant concernant le processus de repositionnement.

22. En écho aux remarques du Secrétaire général lors de l'ouverture du débat, l'orateur estime que la réalisation complète du Programme 2030 est menacée, que la confiance s'érode et que le multilatéralisme est remis en question. Il est important de continuer à faire confiance au système des Nations Unies et au processus

de réforme. Les États Membres devraient faire part de leurs positions en toute franchise tout en restant ouverts et flexibles ; après tout, ils partagent la responsabilité d'adapter l'Organisation à ses objectifs afin de mieux servir les populations.

23. De l'avis de **M^{me} Amadeo** (États-Unis d'Amérique), le succès de ce projet de réforme sera *in fine* évalué en fonction des progrès qu'il produit concrètement en matière de développement durable. Les propositions visant à améliorer la coordination et la cohérence sous le contrôle des pays, à renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité, à rationaliser la présence sur le terrain, à assurer une évaluation indépendante et à rendre le fonctionnement conjoint plus efficient pourraient contribuer largement à cette réussite. En majorité, les réformes proposées peuvent et doivent être décidées sous les autorités existantes mais, dans d'autres domaines, elles restent à affiner.

24. Si elle soutient pleinement le renforcement de la cohésion et de la cohérence entre les agences, l'oratrice ne croit pas qu'une fusion des conseils d'administration des fonds et programmes contribuera à atteindre cet objectif, non plus que le financement du système des coordonnateurs résidents par les quotes-parts. Il est possible de renforcer la cohésion des politiques à l'échelle du système et la supervision des fonds et programmes sans amoindrir leur responsabilité devant les conseils d'administration ou les États Membres.

25. Les États-Unis soutiennent l'appel à redynamiser le système des coordonnateurs résidents de sorte qu'ils soient indépendants de toute agence et qu'ils n'aient pour seule fonction que de diriger les équipes de pays des Nations Unies afin qu'elles produisent un impact plus important. Cependant, le financement du système de coordonnateurs résidents par les quotes-parts reviendrait à le politiser et à amoindrir son indépendance. Plutôt qu'une reconfiguration générale, il est donc préférable de procéder aux modifications les plus légères qui puissent être afin de garantir l'indépendance du système. La proposition consistant à financer le système de coordonnateurs résidents à partir du budget ordinaire contrevient au principe selon lequel les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement doivent demeurer volontaires et prendre la forme d'une aide en nature, conformément à l'examen quadriennal complet. Les Nations Unies devraient plutôt conserver le modèle de financement volontaire reposant sur des flux de financement dédiés, y compris des contributions de donateurs, le partage des coûts entre agences et/ou les contributions des agences grâce au recouvrement de leurs coûts.

26. L'oratrice souhaite que l'accent soit davantage placé sur des résultats efficaces et efficients qui aideront les populations dans le besoin. Si les États Membres travaillent ensemble et défendent des réformes réellement audacieuses mais réalistes, les Nations Unies en sortiront comme une force plus grande, plus solide, plus efficace et plus juste en faveur de la paix et de la prospérité dans le monde.

27. **M^{me} Gueguen** (France) déclare que le processus de réforme doit porter sur les trois volets du développement durable. La pierre angulaire de la réforme, à savoir le renforcement du système des coordonnateurs résidents et la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies, doit aboutir à la nomination de coordonnateurs résidents dotés des pouvoirs, des compétences et des moyens nécessaires pour remplir leur mission de coordination des équipes de pays sur le terrain. La réforme doit également leur donner la légitimité indispensable aussi bien à l'égard des agences, fonds et programmes que des gouvernements hôtes. Les coordonnateurs résidents devront être en position de mener des politiques cohérentes avec les acteurs humanitaires et avec ceux du maintien de la paix, afin de contribuer à la mise en œuvre du nexus paix-sécurité-action humanitaire-développement.

28. L'adaptation de la présence des Nations Unies sur le terrain doit permettre à l'Organisation de concentrer son action en direction de ceux qui en ont le plus besoin – les pays les moins avancés, les sociétés fragiles et les petits États insulaires en développement. La reconfiguration des équipes de pays devra conduire à la rationalisation du système, notamment par le détachement d'experts des agences, fonds et programmes spécialisés dans les structures implantées sur le terrain, ainsi que par la mutualisation des locaux et des services de soutien.

29. La France demeure attachée à une réforme en profondeur du Département des affaires économiques et sociales ainsi que des commissions économiques régionales. Ces structures devraient travailler de manière efficace, collaborative et cohérente, en fonction de leurs avantages comparatifs avérés et en évitant les doublons, afin de mieux apporter au système leur expertise sur le développement durable. La France est disposée à soutenir le Secrétaire général dans ce processus de réforme afin de mettre en œuvre l'ambitieux Programme 2030.

30. **M. Viera Salazar** (Équateur) estime qu'il faut adopter une approche flexible du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin de veiller à ce qu'il réponde aux besoins, aux visions,

aux réalités et aux particularités de chaque pays et de chaque région.

31. La composition, les compétences et les priorités programmatiques des équipes de pays doivent refléter le changement de paradigme conceptuel inscrit dans les objectifs de développement durable. La présence dans les pays du système des Nations Unies pour le développement doit être adaptée afin de répondre à leurs besoins et priorités tout en tenant compte du Programme 2030 et d'autres objectifs arrêtés sur le plan international comme le Nouveau Programme pour les villes. Il est important de consolider la présence physique dans les pays, mais les entités ne doivent pas suspendre leurs activités pendant ce processus. Il faut plutôt les rendre plus efficaces et interconnectées.

32. Le système des coordonnateurs résidents doit devenir un modèle de travail intégré qui accélère la réalisation des objectifs de développement durable. Le système de développement doit aider les pays à mobiliser des ressources, y compris en contribuant au financement et au renforcement des capacités pour favoriser la réalisation des objectifs économiques tels que la croissance économique inclusive, le développement industriel, le développement des infrastructures et la diversification économique.

33. Il faut éviter toute marginalisation de la dimension régionale du développement et ne pas limiter le champ d'action des commissions régionales. Celles-ci doivent poursuivre leurs activités dans des domaines tels que le financement du développement, la politique macroéconomique et le développement urbain. De même, s'il est essentiel de disposer d'une structure claire qui supprime les doublons, l'interaction directe entre les commissions régionales et les États Membres ne doit pas être négligée mais, au contraire, renforcée. L'Équateur tient à préserver son niveau actuel d'interaction avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

34. **M. Locsin, Jr.** (Philippines) est d'avis que le processus d'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement avec les mandats de l'examen quadriennal complet n'en est encore qu'à ses débuts. À mesure qu'il progresse, il faut garder à l'esprit l'objectif général, à savoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Toutefois, il serait déjà utile de remédier sur-le-champ à certaines formes et dimensions de pauvreté. Il faudrait pour ce faire délaissier les méthodes classiques d'évaluation du développement – sur la base d'indicateurs macroéconomiques – pour adopter des critères d'évaluation principalement fondés sur l'élargissement des capacités humaines.

35. Le processus de réforme doit reposer sur des efforts visant à surmonter les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire. Ce mandat, qui figure tout à la fois dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et dans le Programme 2030, aura une incidence sur la conception de la nouvelle génération d'équipes de pays et sur la redynamisation du système de coordonnateurs résidents.

36. Le système des Nations Unies pour le développement doit poursuivre en priorité les objectifs de développement durable spécifiquement identifiés par les pays et accélérer la transition en termes de priorités et de ressources entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. En outre, un mécanisme de financement réaliste est nécessaire ; il faut remédier à la baisse des contributions de base et aucune charge supplémentaire ne doit être imposée aux pays bénéficiant des programmes.

37. Le pilotage et la prise en main par les pays doivent être au fondement des PNUAD et éclairer les travaux des équipes de pays des Nations Unies. L'ONU doit agir par l'intermédiaire des gouvernements, non en les contournant. Il est essentiel que les PNUAD ne soient pas politisés et que la réalisation des objectifs de développement durable demeure la priorité.

38. **M^{me} Kalamwina** (Observatrice pour la Zambie) estime que le système des Nations Unies pour le développement doit produire des résultats concrets afin de favoriser la réalisation du Programme 2030. Le système de développement doit être réactif et répondre aux différents besoins de développement des pays, un facteur dont il faut particulièrement tenir compte dans le cadre de la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies et du système de coordonnateurs résidents. La souveraineté, le pilotage et la prise en main des processus nationaux de développement doivent orienter le repositionnement et il convient de prendre en compte les différences en matière de niveaux de développement national, de capacités et de réalités sur le terrain.

39. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions doit demeurer l'objectif général des propositions de réforme. La procédure d'examen quadriennal complet est le principal instrument permettant de mieux positionner le système des Nations Unies pour le développement et de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral vulnérables comme la Zambie.

40. Il faut augmenter le financement ordinaire et durable du système des Nations Unies pour le

développement et du Programme 2030 afin de stimuler les efforts nationaux visant à favoriser le développement durable national. C'est pourquoi la hausse du financement de base du système des Nations Unies pour le développement est d'une importance fondamentale.

41. **M. Kulikov** (Fédération de Russie) déclare que son pays soutient les principaux objectifs de l'ensemble de réformes mais qu'il reste de nombreuses questions à examiner. Il est proposé de consacrer des dépenses significatives aux réformes et à la centralisation de l'encadrement, mais l'impact positif qu'aurait l'ensemble de réformes n'apparaît pas clairement. Dans la mesure où le système des Nations Unies pour le développement est une structure unique avec une capitalisation de 30 milliards de dollars, il faut aborder sa réforme de la manière la plus équilibrée et avisée qui soit.

42. Lors de l'examen quadriennal complet, les États Membres ont convenu d'une trajectoire d'amélioration du système des Nations Unies pour le développement, y compris de certains aspects englobant tout le système des activités et des programmes, fonds et institutions spécialisées qui participent aux efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable. Dans ces conditions, la Fédération de Russie n'est pas disposée à agir selon le principe du « tout ou rien » concernant l'ensemble de réformes ou certaines de ses dispositions qui débordent ou contredisent le cadre de la procédure d'examen quadriennal complet. En particulier, il n'est pas nécessaire de recréer le système de coordonnateurs résidents, ou de leur attribuer de nouvelles compétences. Le modèle proposé ne semble pas tenir compte du principe participatif et collégial qui régit le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents inscrit au paragraphe 53 de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Les recommandations s'appuient sur une base insuffisante et aucun scénario alternatif n'est présenté.

43. Les affirmations concernant l'efficacité de la fusion des conseils d'administration des fonds et programmes basés à New York sont contestables. Il n'est pas certain que le fait de les combiner permettra de réduire les coûts, surtout compte tenu des différences de composition et de taille des conseils d'administration, et de la proposition d'organiser une session supplémentaire du débat sur les activités opérationnelles du Conseil à Genève. Les agences ayant des mandats spécialisés, la combinaison de leurs conseils d'administration pourrait en réalité intensifier la concurrence entre elles et accroître la charge administrative. De plus, cette étape est superflue : les questions se posant à l'échelle du système peuvent être

aisément examinées lors du débat existant sur les activités opérationnelles.

44. Étant donné les difficultés existantes de financement du système de développement, la création de nouvelles entités comme l'unité d'évaluation indépendante proposée à l'échelle du système semble problématique. Si les possibilités d'évaluation conjointe sont encore limitées, la solution consistant à dissocier l'une des fonctions les plus importantes du système de développement au lieu de la renforcer à partir du Corps commun d'inspection et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ne paraît pas être la meilleure.

45. Les discussions sur les propositions du Secrétaire général doivent déboucher sur un document consensuel principalement fondé sur la mise en œuvre des dispositions de l'examen quadriennal complet et répondant aux besoins des pays les plus vulnérables.

46. **M. Tierney** (Irlande) est d'avis que le rapport du Secrétaire général (A/72/684-E/2018/7) offre un socle solide qui permet de progresser. L'Irlande soutient l'accent mis sur le fait de donner aux coordonnateurs résidents les moyens d'améliorer la cohérence des équipes de pays des Nations Unies. Il est important de maintenir la priorité aux pays les moins avancés et nécessaire d'améliorer la coordination avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales. L'Irlande se félicite particulièrement que de nouvelles méthodes de travail soient mises au point, notamment le renforcement du travail d'ouverture, au niveau national, au-delà des équipes de pays des Nations Unies pour atteindre la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs concernés. L'ONU ne peut pas tout faire seule.

47. L'Irlande continuera d'accorder un financement flexible et coordonné au système des Nations Unies pour le développement, et de soutenir la mutualisation des financements qui, s'ils sont correctement ciblés, pourraient accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Sa délégation se réjouit du dialogue proposé avec le Secrétaire général concernant le pacte de financement. L'Irlande réexamine sa politique d'aide afin de mieux répondre au défi que présentent les objectifs de développement durable. Inévitablement, des différences apparaîtront à mesure que le processus de réforme avance, mais des progrès ont déjà été réalisés et doivent être encouragés : le mieux ne doit jamais être l'ennemi du bien.

48. Selon **M. Gomez** (Observateur pour la Suède), le but des réformes consiste à veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit en mesure d'aider les pays à réaliser le Programme 2030. Le système de développement doit mener une action

cohérente au niveau national en adoptant une approche flexible et adaptée aux besoins des pays. Les équipes de pays des Nations Unies doivent pouvoir combiner soutien opérationnel et soutien normatif dans toutes les dimensions du développement durable. Par exemple, elles doivent pouvoir solliciter autant que de besoin les conseillers compétents en matière d'égalité des sexes, d'action humanitaire, de droits de l'homme ou encore de paix et de développement.

49. Pour que l'Organisation soit performante au niveau national, l'encadrement doit être solide. La Suède soutient pleinement les propositions visant à garantir l'impartialité, l'indépendance et l'autonomie des coordonnateurs résidents. Cependant, cette indépendance doit coïncider avec le renforcement de leurs pouvoirs au-delà d'un simple mandat de coordination. Les coordonnateurs résidents doivent avoir accès à des financements significatifs pour encourager la collaboration et favoriser les activités à l'échelle du système, comme le soulignent les rapports du Secrétaire général sur le repositionnement du système de développement ([A/72/124-E/2018/3](#) et [A/72/684-E/2018/7](#)).

50. Enfin, il faut améliorer et adapter le financement du système des Nations Unies pour le développement. La Suède accueille favorablement la proposition de pacte de financement. Pour que ce pacte porte ses fruits, toutefois, le système de développement doit retrouver la confiance des États Membres via une gestion axée sur les résultats, des résultats à l'échelle du système, l'efficacité des coûts, un impact à long terme, le principe de responsabilité et la transparence. Les États Membres ont la responsabilité d'agir de manière cohérente et de garantir un financement plus durable, prévisible et flexible du système.

51. **M. Gayito** (Observateur pour l'Éthiopie) se félicite des propositions ambitieuses du Secrétaire général en vue de repositionner le système des Nations Unies pour le développement, en particulier la priorité consistant à encourager la prise en main par les pays des efforts visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Les réformes proposées doivent soutenir les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, en ouvrant la voie à l'émergence d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies capables de répondre aux priorités nationales reprises dans les PNUAD. Si la redynamisation du système de coordonnateurs résidents serait une étape positive en vue du renforcement de la transparence, de l'efficacité et de la coordination au niveau national, la proposition consistant à financer le système au moyen de quotes-parts ne devrait pas se traduire par une charge financière supplémentaire pour les pays en

développement. Les commissions économiques régionales comme la Commission économique pour l'Afrique doivent également être renforcées. D'autre part, il faut prévoir un mécanisme de financement adéquat, prévisible et flexible qui remédie au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation et sa capacité à honorer ses engagements au titre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et les programmes de financement devraient être harmonisés avec les plans nationaux de développement. Enfin, il est indispensable d'élargir les partenariats mondiaux pour que les deux Programmes soient mis en œuvre de manière efficace et rapide.

52. **M^{me} Khyne** (Observatrice pour le Myanmar) estime que la configuration des équipes de pays des Nations Unies doit être déterminée en consultation avec les gouvernements hôtes. Les équipes de pays doivent répondre aux priorités nationales de développement et garantir la participation active des gouvernements hôtes à l'élaboration et à la mise en œuvre des PNUAD. De même, les coordonnateurs résidents doivent concentrer leur action sur le développement, sous l'autorité des gouvernements hôtes, et être de solides professionnels du développement durable. La délégation du Myanmar prendra connaissance avec intérêt des recommandations concrètes qui seront formulées lors des consultations sur le financement qu'a proposé de mener le Secrétaire général, recommandations qui porteront sur la manière de garantir le financement durable et prévisible du système des Nations Unies pour le développement sans imposer la mobilisation de ressources additionnelles du budget-programme.

53. Dans le sillage de la procédure d'examen quadriennal complet, le Myanmar soutient résolument le renforcement des partenariats locaux et mondiaux, en particulier la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales en faveur du Programme 2030. À cet égard, le Gouvernement du Myanmar a récemment élaboré une politique d'aide au développement qui contient le premier ensemble complet de lignes directrices sur l'utilisation efficace et transparente de l'aide au développement. Il faut consentir des efforts supplémentaires pour remédier aux obstacles auxquels se heurtent les pays les moins avancés, y compris en continuant de leur allouer en priorité des financements pour le développement, conformément à la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale.

54. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) indique que le Mexique participe à l'adaptation du système des Nations Unies pour le développement aux demandes énoncées dans le Programme 2030 et apprécie les mesures initiales prises par le Secrétaire général en la matière, en particulier la nomination de la Vice-Secrétaire générale à la présidence du GNUD et la création du Comité directeur conjoint pour améliorer la collaboration en matière humanitaire et de développement.

55. La délégation mexicaine accueille favorablement les propositions du Secrétaire général concernant les équipes de pays et les coordonnateurs résidents et convient que les PNUAD, négociés avec les gouvernements hôtes et harmonisés avec les besoins nationaux de développement, doivent servir de feuille de route pour les activités des agences, fonds et programmes. S'agissant de la proposition de séparation entre les fonctions de coordonnateur résident et celles de représentant résident du PNUD, l'orateur demande des éclaircissements sur l'utilisation qu'il est prévu de faire des contributions que certains gouvernements font déjà afin de maintenir la présence du PNUD dans le pays.

56. Les propositions visant à renforcer les activités du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional doivent tenir compte des différences entre les régions et sous-régions afin d'éviter une approche uniforme. De ce point de vue, le Mexique s'emploiera devant l'Assemblée générale à renforcer le mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

57. Le rôle délibératif du Conseil doit être renforcé pour qu'il soit donné les meilleures suites au Programme 2030 et, lors de ses négociations sur la réforme du développement, l'Assemblée générale devra examiner comment tirer le meilleur parti du débat sur les activités opérationnelles, en particulier s'il peut servir de forum pour faire avancer les discussions sur la proposition de création d'un conseil administratif conjoint pour les fonds et programmes basés à New York.

58. La délégation mexicaine soutient la proposition d'augmentation des fonds de financement commun interorganisations et des fonds thématiques propres aux entités, sous réserve que les ressources correspondantes soient principalement utilisées pour financer des projets sur le terrain qui visent à ne pas faire de laissés-pour-compte plutôt que pour couvrir les coûts administratifs des fonds eux-mêmes. Il faut également tenir compte de la valeur des contributions non monétaires en

connaissances, en expertise, en bonnes pratiques et en soutien au renforcement des capacités.

59. **M. Poudel Chhetri** (Observateur pour le Népal) est d'avis que la résolution 71/243 de l'Assemblée générale contient des orientations utiles en vue d'harmoniser le système des Nations Unies pour le développement avec les exigences imposées par le Programme 2030 en renforçant le volet lié au développement et en accroissant l'efficacité, l'efficience et la cohérence de l'Organisation en ce qui concerne le soutien qu'elle apporte aux efforts consentis par les pays pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale (A/73/63-E/2018/8), le système des Nations Unies pour le développement devrait cibler son aide en faveur des pays vulnérables comme les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour lesquels la réalisation des objectifs de développement durable 6, 7 et 9 présente des difficultés particulières. En outre, toute modification apportée au système de coordonnateur résident doit tenir compte des activités opérationnelles en cours et veiller à l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du système.

60. Le pacte de financement proposé permettra de garantir la prévisibilité du financement, de réduire les chevauchements et la concurrence interorganisations pour les ressources, et d'améliorer la coordination. La délégation mexicaine soutient particulièrement les propositions visant à accroître la part des ressources de base et à améliorer la qualité et la flexibilité des autres ressources, et insiste sur l'importance de l'harmonisation des fonds avec les priorités des pays visés par les programmes. Les efforts visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement doivent remédier aux lacunes, promouvoir les synergies et améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité, tout en évitant la politisation des questions de développement.

61. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan) déclare, comme le souligne le Secrétaire général dans ses rapports sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, que plus de la moitié des budgets de développement demeurent alloués aux activités liées aux cinq premiers objectifs de développement durable, qui correspondent pour l'essentiel au reliquat inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc nécessaire d'accélérer les réformes pour que l'aide que l'Organisation apporte aux efforts consentis par les pays pour réaliser les objectifs de développement

durable soit plus stratégique, transparente, efficiente et axée sur les résultats.

62. Les réformes proposées doivent porter principalement sur le renforcement de la prise en main par les pays, y compris lors de la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des PNUAD, sur la réponse aux besoins nationaux de développement et sur l'obtention de résultats sur le terrain. Les coordonnateurs résidents doivent travailler en lien étroit avec les gouvernements et de manière impartiale et indépendante, et le processus de désignation correspondant doit respecter un équilibre géographique. D'autre part, il faut prêter une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, ainsi qu'au renforcement de la quantité et de la prévisibilité des ressources de base afin de préserver la neutralité et le caractère multilatéral du système des Nations Unies pour le développement.

63. Selon **M. García Moritán** (Observateur pour l'Argentine), le rapport du Secrétaire général (A/72/684-E/2018/7) contient des idées concrètes visant à améliorer la coordination sur le terrain et à utiliser les ressources de manière plus efficace, y compris des propositions consistant à fusionner les bureaux de pays des centres d'information des Nations Unies avec ceux des coordonnateurs résidents et à partager leurs locaux, ainsi qu'à consolider les fonctions administratives et services internes communs au niveau du pays. Les contributions préaffectées aux activités de développement doivent être réduites et les ressources de base augmentées en proportion. La manière dont la fusion des conseils d'administration des fonds et programmes contribuerait à la cohérence n'est pas manifeste, d'autant plus qu'elle pourrait avoir un effet néfaste sur les mandats de ces entités, réduire la disponibilité d'informations sur leurs activités soumises à l'examen des États Membres et nuire à l'équité de la représentation géographique.

64. Les propositions visant à améliorer le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional doivent tenir compte des spécificités de chaque région et il faut se garder de réinventer l'architecture régionale du système sans avoir conduit une évaluation préalable visant à préserver les éléments qui fonctionnent bien. De plus, étant donné que la responsabilité de la réalisation du Programme 2030 incombe en premier lieu aux États Membres, ceux-ci doivent tenir un rôle central dans l'évaluation de la présence de l'Organisation sur le terrain.

65. **M O'Connor** (Royaume-Uni) estime qu'afin de s'assurer que le système des Nations Unies pour le

développement soit responsable devant les gouvernements et les populations qu'il sert, il faut fixer des objectifs communs et des priorités stratégiques cohérentes qui correspondent aux besoins locaux, privilégier l'obtention de résultats et utiliser au mieux les ressources disponibles en réalisant des gains d'efficacité, notamment en fusionnant les fonctions des services internes communs. Pour améliorer la responsabilité à l'égard des États Membres, il faut également renforcer les liens entre les organes directeurs, réduire la fragmentation et s'assurer que toutes les entités du système observent les mêmes normes et s'engagent concrètement à améliorer et à partager les bonnes pratiques, et harmoniser les méthodes de suivi, de collecte et d'utilisation des données. Pour ce faire, il est indispensable de procéder à la création proposée d'une fonction d'évaluation indépendante à l'échelle du système et d'assurer la participation de toutes les entités des Nations Unies à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, qui permettra aux gouvernements d'accéder aux informations relatives aux activités de l'Organisation et à ses dépenses dans les pays.

66. Le pacte de financement proposé sera très utile pour garantir la responsabilité de chaque entité et du système dans son ensemble devant les investisseurs, et pourrait servir de point de départ à des discussions sur la manière d'attirer d'importants investissements supplémentaires provenant d'un plus grand nombre de sources afin de garantir la prévisibilité du financement.

67. L'accord des membres du Conseil sur bon nombre des réformes proposées atteste de l'engagement collectif résolu à réaliser le Programme 2030, et l'oratrice espère que le Secrétaire général a déjà commencé à appliquer celles des réformes qui n'exigent pas l'accord des États Membres.

68. **M. Decorte** [Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] indique qu'ONU-Habitat poursuit sa propre réforme conduite par les États Membres, conformément à la résolution 72/226 de l'Assemblée générale. Le groupe de travail à composition non limitée créé en application du paragraphe 6 de cette résolution vient d'entamer ses travaux et présentera une proposition sur la réforme d'ONU-Habitat avant la fin du mois de juin 2018. D'autre part, le nouveau directeur exécutif d'ONU-Habitat est résolument engagé en faveur d'un système des Nations Unies pour le développement plus transparent, responsable, efficace et cohérent.

69. Chaque agence des Nations Unies possède un mandat et une expertise spécifiques qui doivent être utilisés avec efficacité et en optimisant les coûts afin

d'apporter un soutien intégré aux pays, aux villes et aux populations locales. C'est tout particulièrement important dans le cas d'agences non résidentes comme ONU-Habitat.

70. La collaboration entre les programmes et entités des Nations Unies est essentielle et la stratégie proposée à l'échelle des Nations Unies sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les éléments connexes dans le Programme 2030, le mécanisme multipartite au service du développement urbain durable et le Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées constitueront tous des outils importants pour assurer la cohérence et produire un impact plus grand au niveau des pays.

71. ONU-Habitat est résolu à se transformer en une agence tournée vers l'extérieur qui contribue de son mieux aux efforts conjoints des Nations Unies et qui travaille en faveur de partenariats mieux équilibrés avec des parties prenantes extérieures à l'Organisation.

72. La neuvième session du Forum urbain mondial a fait la preuve du pouvoir fédérateur hors pair des Nations Unies en rassemblant 22 000 participants – dont plus d'une centaine de ministres et vice-ministres – en provenance de 165 pays, qui ont discuté de la mise en œuvre concrète des projets et de modèles de partenariats pour bâtir des villes pour tous, utilisant le Nouveau Programme pour les villes comme outil de réalisation des objectifs de développement durable. Cette manifestation pourrait servir de base à de futurs travaux.

73. **M^{me} Jappie** [Centre du commerce international (CCI)] indique qu'en tant que nouveau membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, le CCI est totalement engagé en faveur du repositionnement des Nations Unies et soutient les efforts que déploie le Secrétaire général pour appliquer la réforme. Le Plan stratégique pour 2018-2021 du CCI est entièrement harmonisé avec l'examen quadriennal complet, les résultats de son portefeuille de programmes sont liés à certains objectifs de développement durable et ses travaux ont été conçus et mis en œuvre avec des partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies pour le développement.

74. En tant qu'agence commune aux Nations Unies et à l'Organisation mondiale du commerce, le CCI concentre ses efforts sur l'aide aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises détenues par des femmes et celles des pays les moins avancés, afin de renforcer leur concurrence sur le marché international. La dimension économique du développement durable doit être prise en compte

pour parvenir à une croissance inclusive et réaliser le Programme 2030. Le CCI a élaboré un ensemble de méthodes expérimentées dont les coordonnateurs résidents et le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble peuvent se servir à l'appui des activités nationales et régionales de développement. En outre, il apporte depuis longtemps une aide flexible aux équipes de pays des Nations Unies afin qu'elles obtiennent des résultats au niveau national, grâce à des accords de travail efficaces avec le PNUD. Le CCI se réjouit de contribuer au processus de réforme en partageant son expérience d'une participation flexible et axée sur les besoins au niveau des pays.

75. Le partenariat est essentiel à la réalisation du Programme 2030 et au fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et, dans le cadre de ses efforts visant à soutenir certaines entreprises, le CCI travaille avec des entreprises privées comme eBay et Bosch en matière de développement du secteur privé piloté par les entreprises. Ses partenariats avec d'autres entités actives en matière de développement durable sont tout aussi importants, en particulier avec ses organisations-mères, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce. Le CCI espère nouer une relation plus étroite encore avec d'autres entités des Nations Unies concernées par la dimension économique du développement durable et soutenir les efforts visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

76. **Le Président** invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un meilleur avenir ([A/72/124-E/2018/3](#)), du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé ([A/72/684-E/2018/7](#)), du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2018 ([A/73/63-E/2018/8](#)), du rapport sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2017 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ([E/2017/34/Rev.1](#)), du rapport sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2017 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial ([E/2018/36](#)) et de la note du Secrétariat transmettant les rapports du Conseil

d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur ses première et deuxième sessions ordinaires et sa session annuelle de 2017 (E/2018/65).

77. *Il en est ainsi décidé.*

Clôture du débat

78. **La Vice-Secrétaire générale** juge encourageant l'accord des membres du Conseil sur des aspects essentiels des réformes proposées, qui sont le fruit de consultations intensives avec les États Membres, les entités des Nations Unies, un Groupe consultatif d'experts et d'autres parties prenantes. Elle apprécie l'éclairage du Conseil et son soutien à l'élaboration de propositions qui correspondant aux mandats fixés dans l'examen quadriennal complet de 2016 et dans le Programme 2030, car ils témoignent de l'engagement collectif à renforcer l'efficacité, la cohésion et la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement.

79. **Le Président** déclare que les États Membres doivent traduire les paroles en actes en convenant d'un ensemble ambitieux de mesures visant à revitaliser le système des Nations Unies pour le développement afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Le caractère constructif des délibérations tenues par le Conseil au cours de ce débat est de bon augure pour la réussite des futures consultations de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

80. Plusieurs points d'accord sont apparus pendant les délibérations du Conseil. Tout d'abord, les PNUAD doivent fournir des plans de travail complets et axés sur les résultats pour toutes les entités des Nations Unies et doivent être rédigés en consultation avec les gouvernements en fonction des priorités nationales. Leur mise en œuvre doit également reposer sur une collaboration renforcée entre les équipes de pays des Nations Unies et les agences non résidentes, y compris les entités régionales. Le rôle de plateforme de soutien qu'il est proposé de conférer au PNUAD pour la réalisation des objectifs de développement durable doit être clarifié, et il faut remédier aux lacunes et aux doublons que répertorie le rapport (A/72/124-E/2018/3) du Secrétaire général concernant le soutien du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs.

81. Deuxièmement, l'action des coordonnateurs résidents doit être plus indépendante, cohésive, agile et axée sur les résultats. D'autre part, il faut clarifier la proposition visant à renforcer le rôle de principaux points de contact qu'auraient les coordonnateurs

résidents dans les discussions avec les gouvernements hôtes, tout en garantissant le respect des structures de rattachement et des chaînes hiérarchiques actuelles entre les entités des Nations Unies et leurs organes directeurs.

82. Troisièmement, il faut mettre au point une approche à l'échelle du système des partenariats et formuler des critères visant à déterminer le caractère adapté des partenaires potentiels, comme par exemple le respect des valeurs de l'Organisation et l'aptitude à contribuer de manière constructive à la réalisation des objectifs de développement durable. De plus, le rôle qu'il est envisagé de conférer aux bureaux des coordonnateurs résidents en tant que guichet unique des partenariats au niveau national reste à éclaircir.

83. Quatrièmement, il est essentiel qu'une priorité commune soit accordée au Programme 2030 pour garantir le succès d'une approche à l'échelle du système du développement durable, comme le montrent le document stratégique à l'échelle du système élaboré par le GNUD en application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et le chapitre commun dans les plans stratégiques de quatre entités des Nations Unies pour 2018-2021. En outre, les structures de rattachement existantes ne doivent pas entraver la cohérence au niveau des pays.

84. Cinquièmement, les ressources de base affectées aux activités de développement doivent être augmentées, de même que l'utilisation de mécanismes bien conçus de financements mutualisés, afin de renforcer la prévisibilité, l'efficacité, l'efficacé, la cohésion et une approche axée sur les résultats. À cet égard, les États Membres se réjouissent de la proposition de dialogue à venir sur le financement.

85. Sixièmement, la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement devant les États Membres doit être renforcée, et l'examen des méthodes de travail des conseils d'administration des entités du système de développement doit se poursuivre, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Il faut également prêter une attention continue aux propositions visant à créer une fonction d'évaluation à l'échelle du système et de fusionner progressivement les conseils d'administration des fonds et programmes, en gardant à l'esprit la nécessité de veiller à la responsabilité fiduciaire de chaque agence.

86. Enfin, il pourrait aussi être nécessaire d'examiner la proposition consistant à diviser le débat consacré aux activités opérationnelles de développement en deux sessions annuelles dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil en vertu de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 50.